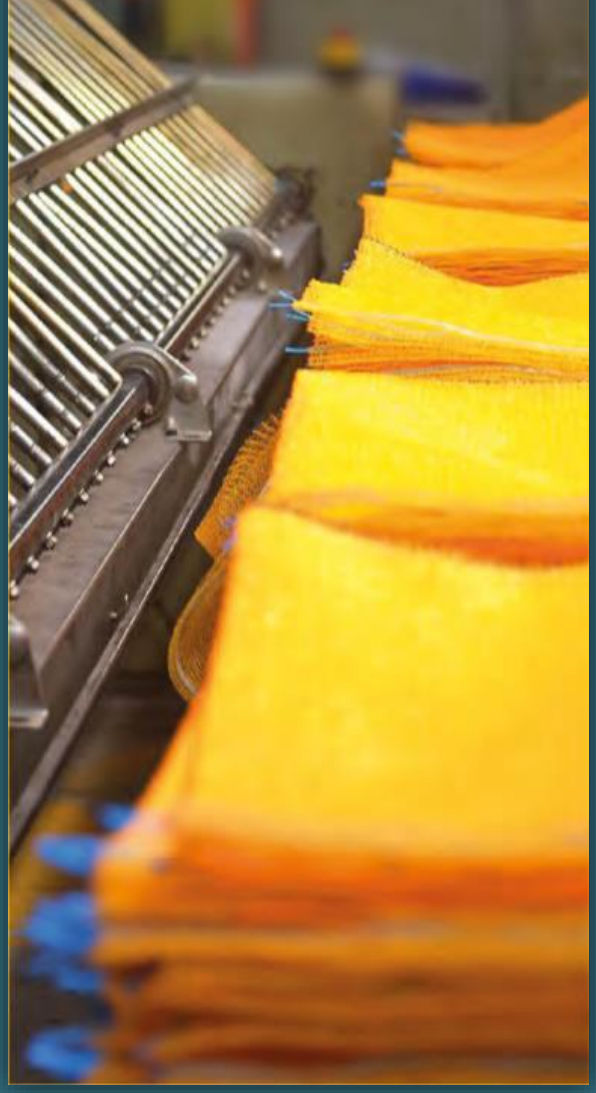

TVE
Trocmé-Vallart Emballage

LE SUR-MESURE
AU SERVICE
DE VOTRE
SAVOIR-FAIRE

www.trocme-vallart.com

TVE
Trocmé-Vallart Emballage

TVE innove
GAMME
EC

FABRICATION FRANÇAISE

Une économie vertueuse à fort impact environnemental

La gamme TVE

GO :

Gamme d'Origine actuelle

EC1 / EC2 / EC3

EC1 :

Produits ayant une empreinte carbone neutre grâce à l'intégration de 50% de PE issus de produits bio-sourcés

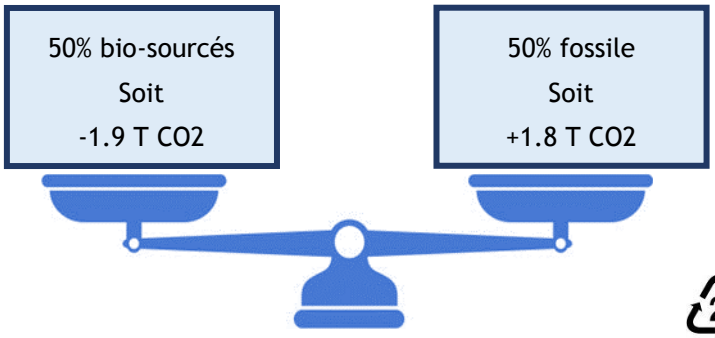

EC2 :

Produits ayant une empreinte carbone négative grâce à l'utilisation de 100% de PE issus de produits bio-sourcés

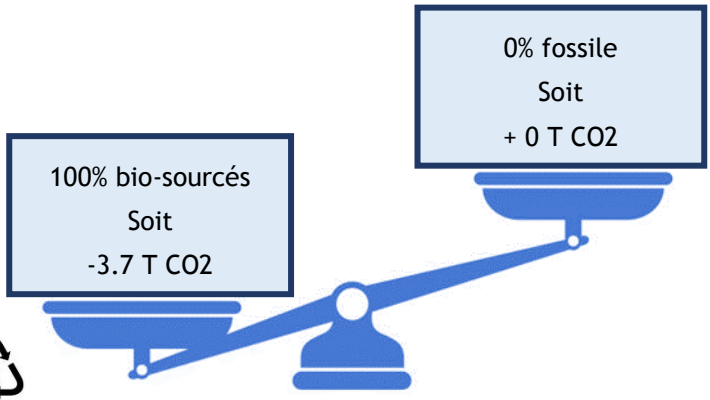

EC3 :

PE issus du recyclage des déchets plastiques

Nouvelle vie pour le plastique	*Pas de nouvelles quantités de plastique mises sur le marché*	*Utilisation du plastique déjà existant*

La certification ISCC + (International Sustainability & Carbon Certification) démontre et certifie que de la collecte jusqu'au processus de transformation des matières premières (biomasse ou déchets), la traçabilité est assurée en conformité avec ce standard international de solutions durables.

Mass balance : équilibre de l'utilisation de tout ou partie de produits bio-sourcés ou de produits plastiques existants traités pour l'élaboration d'un produit aux caractéristiques identiques à celui d'une origine fossile.

Concept de mass balance :

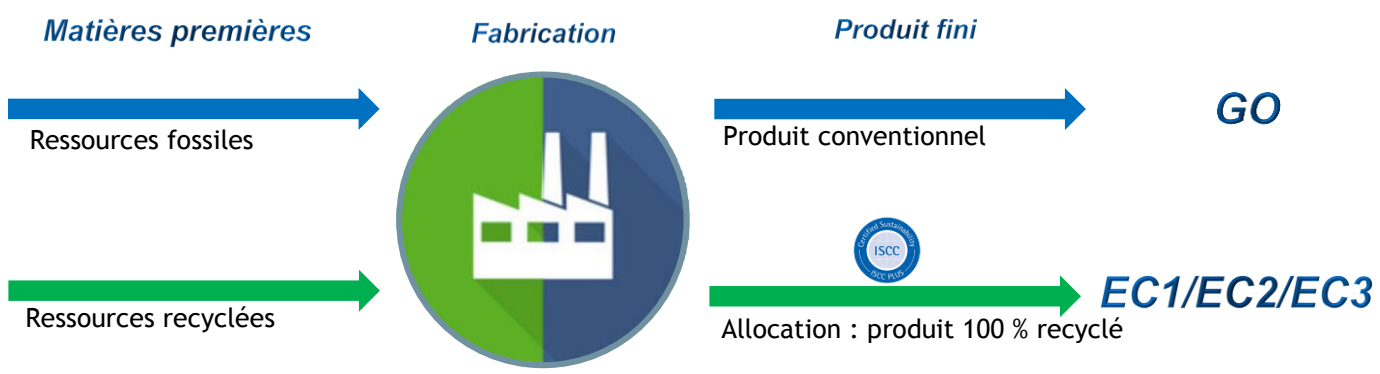

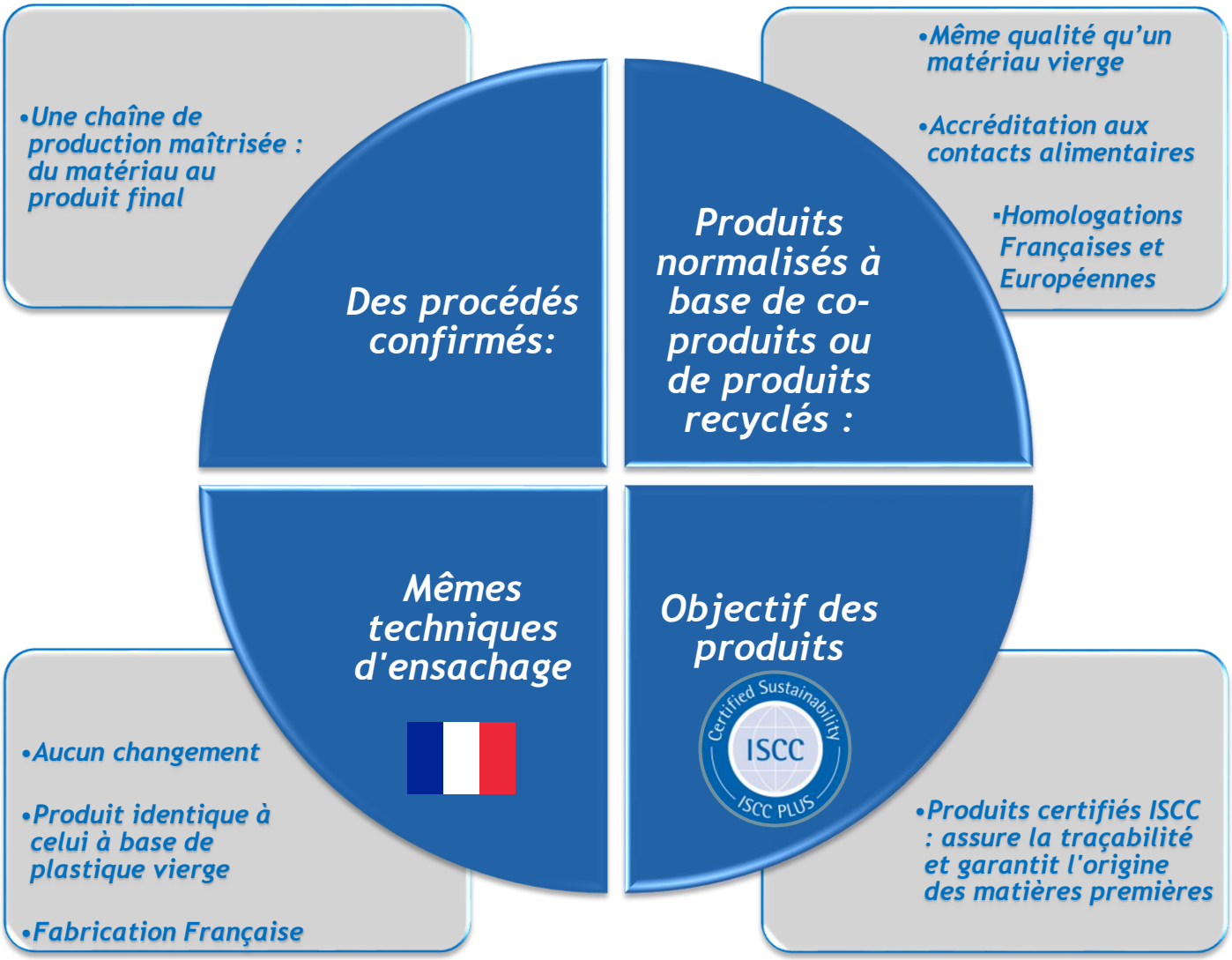

Il existe plusieurs procédés de recyclage des déchets : le recyclage mécanique, le recyclage des produits bio-sourcés issus de la biomasse et le recyclage moléculaire.

Le recyclage mécanique	*Le recyclage des produits bio-sourcés*	*Le recyclage moléculaire*
Impact positif pour l'environnement Mais ne permet pas la fabrication d'un produit apte au contact alimentaire Pas utilisé par TVE	Produit d'origine végétale, valorisant les coproduits de ressources renouvelables. Non issu des surfaces vivrières Objectif : réduction de l'empreinte carbone. Jusqu'à 75% de réduction d'émission de CO2 (soit -3.7 T) pour 1 T de produit recyclé par rapport à 1 T de produit fossile, prouvé par une analyse de cycle de vie en accord avec les normes ISO 14040-14044-14067 et des experts indépendants.	Installation d'une économie circulaire Le plastique usagé est une nouvelle ressource : les déchets plastiques destinés à être enfouis ou incinérés peuvent être valorisés et permettent d'éviter la pollution des sols et de l'air avec un système de pyrolyse. 1 T de plastique recyclé équivaut à 800kg de pétrole brut économisé avec une valorisation de déchets

Dans les deux derniers cas :

- **valorisation de ressources existantes avec une maîtrise de l'impact écologique**
- **le produit garde les mêmes propriétés et avantages qu'un produit vierge : ergonomique, résistant, polyvalent, léger et permettant une bonne identification du produit et répond aux normes françaises et européennes**

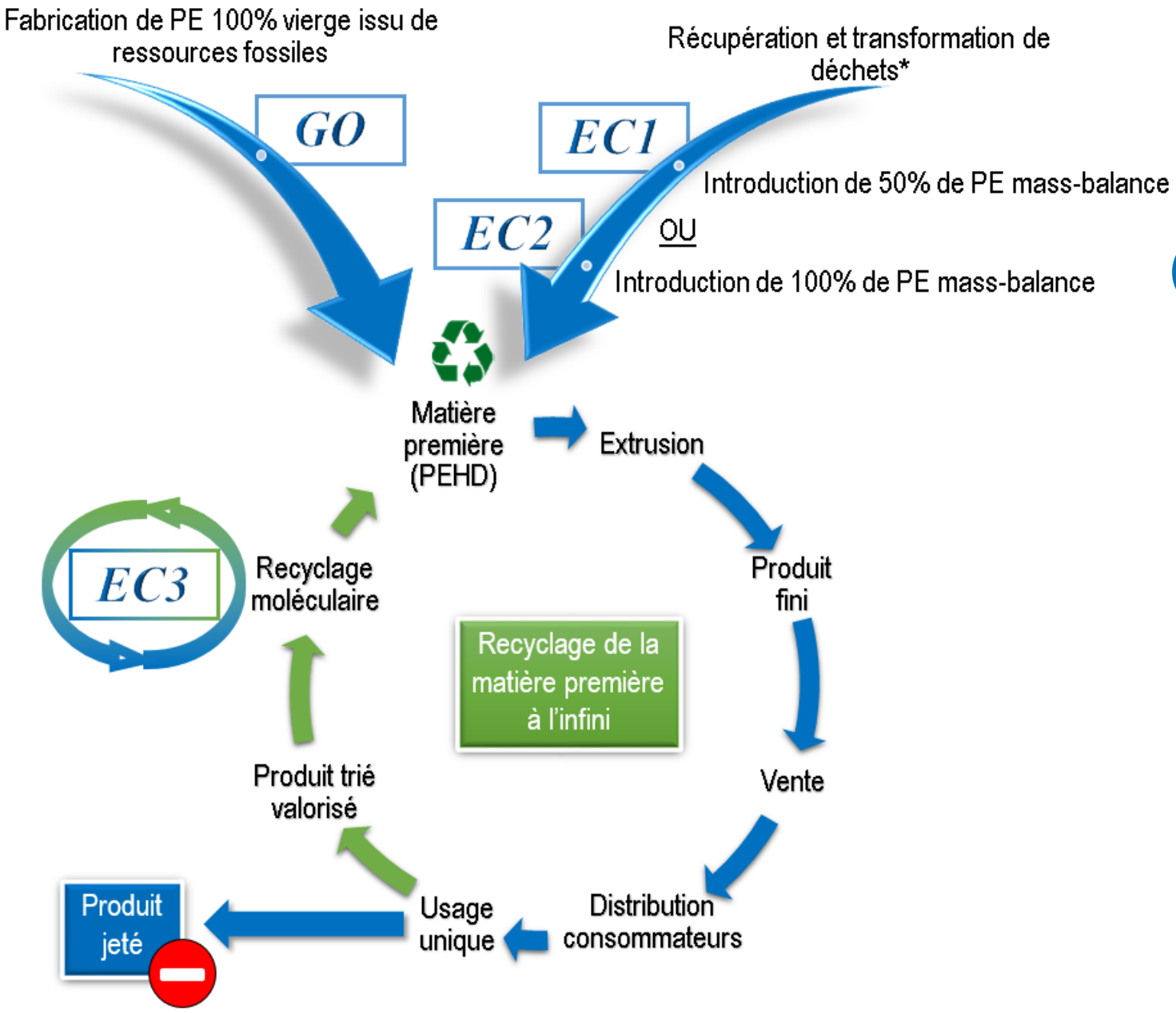

EC1 — Empreinte carbone neutre

EC2 — Empreinte carbone négative
jusqu'à 75% d'émission de CO_2
Soit - 3.7 T de CO_2 dans l'atmosphère

EC3 — Recyclage de plastiques existants

Les déchets* sont tous des produits dérivés de produits bio-sourcés, renouvelables et issus de la biomasse. De plus, toutes les techniques de recyclages utilisées sont dans le respect du développement durable, de la biodiversité, et des droits humains.

Trocmé-Vallart Emballage

Rue Louis Lobry - 80740 Le Ronssoy - FRANCE
Tél. +33(0)3 22 86 63 04 Fax. +33 (0)3 22 86 62
info@trocme-vallart.com
www.trocme-vallart.com

FABRICATION FRANÇAISE

Les gammes GO, EC1, EC2, et EC3 :

- Sont toutes 100% aptes au contact alimentaire

- Ont les mêmes caractéristiques mécaniques et physicochimiques

- Sont conformes aux exigences des législations suivantes :

✓ *Règlement (CE) n° 1935/2004 du Parlement européen et du Conseil du 27 octobre 2004 concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires et abrogeant les directives 80/590/CEE et 89/109/CEE*

✓ *Règlement (UE) n° 10/2011 du 14 janvier 2011, concernant les matériaux et objets en matière plastique destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires*

✓ *Règlement (CE) n° 2023/2006 de la Commission du 22 décembre 2006 relatif aux bonnes pratiques de fabrication des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires*

✓ *Décret 2007-766 du 10 mai 2007 modifié par le décret 2008/1469 portant application du code de la consommation en ce qui concerne les matériaux et les objets destinés à entrer en contact avec les denrées alimentaires*

Les gammes EC1 et EC2 :

✓ *Sont conformes aux exigences de la directive 2009/28/EC du Parlement européen et du Conseil du 23 avril 2009 relative à la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de ressources renouvelables et modifiant puis abrogeant les directives 2001/77/CE et 2003/30/CE, article 17 : critères de durabilité pour les biocarburants et les bioliquides.*

✓ *Les données chiffrées sont issues d'une étude réalisée par Plastics Europe et l'IFEU, utilisant la méthode « Cradle to Gate », qui retrace tous les apports de ressources et toutes les émissions dans l'air et l'eau, de l'extraction des matières premières jusqu'au produit final, utilisés pour fabriquer nos sacs.*

Devis | Offres et développements produits | Commandes

Zone Ouest
Isabelle DHAYNAUT @
Commerciale sédentaire
i.dhaynaut@trocme-vallart.com
06.10.56.08.53

Zone Ouest
Mickael BOCANDE @
Commercial itinérant
m.bocande@trocme-vallart.com
06.72.29.19.71

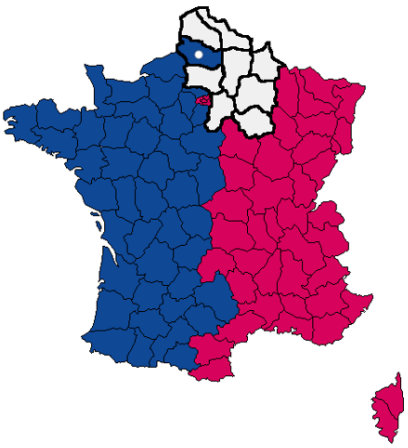

Zone Nord & Est
Annick LEBLEU @
Commerciale sédentaire
a.lebleu@trocme-vallart.com
06.43.35.71.85

Zone Nord
Jean-Michel TAFFIN @
Commercial itinérant
jm.taffin@trocme-vallart.com
06.10.56.29.44

Traitement & Suivi de vos commandes | SAV | Logistique

Caroline BERSILLON @
c.bersillon@trocme-vallart.com
03.22.86.63.04

MLOUKA FARSI @
m.farsi@trocme-vallart.com
03.22.86.41.24

LE FABRICANT FRANÇAIS DE FILETS D'EMBALLAGE

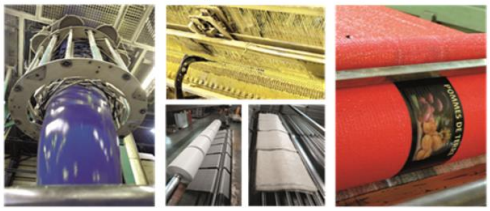

- Sacs tricotés en rouleaux ou individuels avec ou sans bande publicitaire
- Gaines et filets de protection
- Films, polybandes

De la matière première au produit final

- Large choix d'articles complémentaires pour vos conditionnements
- Étude personnalisée pour tout autre produit